



CHARTRE du CNF

CNF | Club de Natation
FOUGÈRES

Version en date du 01/07/2022

Le C.N.F. est un club sportif qui a pour objet la pratique de la natation ou autres disciplines aquatiques, y compris en compétition. L'association fonctionne grâce à un Conseil d'Administration, qui est composé d'adhérents bénévoles élus en assemblée générale. Ce sont des nageurs adultes, parents de jeunes nageurs, sympathisants qui s'investissent pour le club, au bénéfice de tous.

Cette charte constitue le règlement intérieur du CNF. Elle est diffusée à tous les adhérents et disponible en libre accès sur le site internet du CNF.

Tout adhérent du CNF est censé en avoir connaissance (parents pour les mineurs) et par sa signature, y adhérer et la respecter.

I - À L'ENTRAÎNEMENT :

1. Pour participer aux séances d'entraînement, tout nageur doit préalablement :

- Produire son certificat médical d'aptitude à la nage sportive, ou au water-polo,
- Avoir acquitté sa cotisation d'adhérent,
- Réussir son test (50 mètres),
- Avoir pris connaissance et signé la Charte du CNF et en accepter toutes les modalités.

L'entraîneur est autorisé à interdire le bassin à tout nageur(se) n'étant pas en conformité avec ces points (notamment pour des raisons d'assurance).

2. Tout nageur doit :

- Se conformer au règlement intérieur de l'Aquatis (pas de chaussures au bord du bassin, ne pas courir, ne rentrer dans le bassin qu'à l'heure de l'entraînement et sous surveillance du coach ...)
- Avoir la plus grande correction vis-à-vis du personnel de l'Aquatis, des entraîneurs, des dirigeants, des parents de nageurs ou accompagnateurs, des autres nageurs.
- Prendre les douches rapidement, sans chahut et en respectant l'affectation des zones dédiées aux filles et aux garçons,
- N'utiliser que les vestiaires autorisés et séparés (garçons/fille), ne jamais pénétrer dans un vestiaire pour lequel on n'est pas autorisé, laisser les vestiaires propres, se changer rapidement et dans le calme.

3. L'assiduité aux entraînements étant un gage de réussite, les nageurs doivent :

- Respecter les horaires d'entraînements et les créneaux qui leur sont attribués,
- Se regrouper quelques minutes avant le début de la séance avec leur matériel et attendre l'ordre de mise à l'eau de leur entraîneur,
- Signaler les absences prévisibles,
- Respecter les ordres d'entrée et de sortie des bassins données par les entraîneurs,
- Être présents jusqu'à la fin des séances (sauf accord occasionnel parents-entraîneurs).
- Pour les poloïstes, venir nager au moins une fois par semaine dans son groupe de niveau en natation.
- À la fin de l'entraînement, participer au rangement du matériel.
- En fin de séance à la sortie des vestiaires, les nageurs mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Ils doivent attendre leur prise en charge dans l'enceinte de l'Aquatis.

4. Pour les nouveaux licenciés désirant pratiquer le water-polo, un niveau minimum de natation sera exigé. Celui-ci sera fixé par les entraîneurs et pourra faire l'objet d'un test.

5. Les nageurs doivent prendre leurs précautions pour ne pas laisser d'objet de valeur, ou d'argent dans leur vestiaire et de préférence utiliser les casiers de l'Aquatis. En cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels, la responsabilité du CNF ne pourrait être engagée. Si un nageur trouve un effet oublié dans les vestiaires, il est prié de le ramener au bureau du CNF à l'intention des entraîneurs.

6. Pour éviter de perturber les séances d'entraînement, les nageurs, ou leurs parents, qui souhaitent s'entretenir avec les entraîneurs sont priés de le faire, à tout moment convenu en dehors des horaires de séances. De même, les parents des nageurs ne sont pas autorisés à se déplacer en dehors des zones de l'Aquatis réservées à l'accueil du public (coursive) comme par exemple en bordure des bassins ou dans les vestiaires.

7. Prérogatives des entraîneurs du CNF, relatives à la protection de l'intégrité physique des jeunes nageurs :

- Les entraîneurs du CNF, par leurs fonctions et responsabilités, sont habilités et ont autorité pour réguler les fréquences d'entraînement des nageurs et notamment des plus jeunes pour lesquels il leur appartient de protéger l'intégrité physique. Ils sont en effet les mieux placés pour mesurer et constater un état de fatigue et moduler en fonction de la condition physique des nageurs.
- Dans l'intérêt du nageur et pour son bien-être, un entraîneur peut être amené à préconiser une réduction, même temporaire, des fréquences d'entraînement.
- De la même manière et dans l'intérêt des nageurs, les entraîneurs avec l'accord du CA du CNF, du nageur, ou de ses parents, peuvent proposer de changer l'affectation de nageurs au sein des groupes d'entraînement.

Si ces règles ne sont pas respectées, l'entraîneur ou tout membre du bureau sera en droit de refuser la participation du nageur aux séances d'entraînement.

II - EN COMPÉTITIONS, STAGES ET DÉPLACEMENTS

1. L'esprit d'équipe est une garantie pour le club et chacun de ses nageurs. Il semble indispensable que tous les nageurs(ses) se soutiennent, s'encouragent, en particulier au cours des compétitions, tout en respectant les nageurs des autres clubs.

De même, les nageurs doivent se montrer respectueux envers les officiels et ne pas contester leurs décisions.

2. Les déplacements sont placés sous la responsabilité des dirigeants et entraîneurs ou accompagnateurs assurant le transport. Ceux-ci doivent être vigilants quant au respect des règles du code de la route. Les nageurs devront respecter les directives données pour chaque compétition. Tout départ anticipé du lieu de compétition en véhicule personnel ou parental doit être signalé préalablement et recueillir l'accord de l'entraîneur.

3. L'objectif de chaque nageur doit être de participer à des compétitions afin de concrétiser le travail fourni à l'entraînement. Le classement du club au niveau départemental, régional et national dépend des résultats de tous les nageurs. Chaque performance apporte au nageur un nombre de points. Le cumul des points de tous les nageurs influe sur le classement du club. Ce classement est très important, car il permet au club de valoriser les efforts consentis par tous : nageurs, entraîneurs, bénévoles, et contribue à la notoriété du CNF.

4. Tout nageur engagé et absent le jour de la compétition, sans justificatif médical, sera contraint de rembourser le tarif d'engagement, le forfait de transport et l'amende imposée au CNF par la FFN.

5. Si un nageur participant à une compétition prend des médicaments, il doit apporter son ordonnance (pour le contrôle antidopage). Par ailleurs, les nageurs s'engagent dans la déontologie sportive en s'interdisant la prise de toute substance pouvant entrer dans la catégorie des produits dopants.

6. Le port des équipements du club (bonnet pendant les nages, tee-shirt, short...) est obligatoire en compétition et pendant toute la durée de la compétition. Les nageurs qui participent aux podiums, ainsi qu'à toute séance photo, doivent systématiquement se présenter sous les couleurs du club avec leurs équipements correspondants à la saison en cours, pour valoriser nos partenaires.

7. Pour les déplacements, une participation est demandée à l'adhérent. Le montant de cette participation est fixé chaque année par le conseil d'administration.

III - À L'INTENTION DES PARENTS

1. La natation est une discipline sportive exigeante qui néanmoins contribue à un développement physique sain et harmonieux pour les enfants et les adolescents.

Il appartient aux parents de veiller à un bon équilibre en matière d'apports énergétiques et de repos, notamment à l'approche des phases de compétition.

Les parents doivent aussi informer les entraîneurs de tout signe de fatigue, problème physique, ou extra-sportif ... de manière à permettre aux entraîneurs d'adapter leur prise en charge.

2. Les parents des jeunes nageurs doivent garder à l'esprit qu'en natation les progrès ne sont pas linéaires. Il en résulte souvent chez les jeunes des périodes euphoriques suivies de moments de doutes. Dans les moments plus difficiles, l'entourage des jeunes doit se montrer positif pour encourager le nageur à ne pas baisser les bras et l'aider passer un nouveau cap.

3. Nous attendons des parents de nos jeunes nageurs qu'ils accompagnent et encouragent leurs enfants. Mais également qu'ils se manifestent dans un esprit sportif et convivial, tant à l'égard des nageurs du CNF, que des autres parents, bénévoles ...

Nous rappelons que le CNF est un club sportif et que tous nos adhérents ou parents sont invités à prendre part à la vie de leur club. Ainsi toute aide bénévole, notamment à l'occasion des compétitions ou manifestations organisées par le club, est la bienvenue.

4. Les engagements de nos nageurs en compétition ne sont possibles qu'à la condition de pouvoir présenter une proportion équivalente d'Officiels FFN du CNF sur ces mêmes compétitions. Traditionnellement, ce sont les parents des nageurs qui assurent ce rôle d'Officiel. Outre l'aspect convivial d'accompagner les enfants aux compétitions, cela permet de respecter cette exigence, imposée par les règles de la FFN.

C'est pourquoi nous invitons les parents des nos jeunes nageurs à passer les examens de chronométreurs (Officiel C) (qui ne sont pas bien compliqués !) et rejoindre l'équipe des officiels du CNF.

II - EN GÉNÉRAL

1. Que ce soit à l'Aquatis ou en déplacement, chacun se doit de respecter le matériel. Toute dégradation sera à la charge du nageur responsable de la dégradation.

De la même manière, les nageurs sont priés de respecter le règlement des différentes installations qui accueillent les compétitions.

2. L'utilisation des téléphones portables ou tout autre appareil électronique est interdit :

- Pendant les séances d'entraînement, depuis l'arrivée des nageurs au vestiaire jusqu'à leur sortie du vestiaire.
- Pendant les compétitions, dans l'enceinte de l'équipement sportif qui accueille la compétition.

3. La diffusion d'images (photos, vidéos ...) issues d'activités du club, ou associant le nom ou l'image du CNF est strictement interdite sans accord préalable d'un entraîneur ou d'un responsable du club. Le CNF se réserve l'exclusivité de communiquer sur les activités du club et de ses nageurs à travers les différents moyens à sa disposition. Aucun licencié ne peut se substituer au CNF pour communiquer en son nom, ou en l'associant, sur quelque média y compris sur les réseaux sociaux. Toute initiative contraire menée sans accord préalable exposerait le licencié à des sanctions ou toute autre personne, selon la gravité, à des poursuites.

4. Les licenciés du CNF disposent d'un droit d'acceptation ou de refus sur l'utilisation de leur image (droit à l'image) qui leur est proposé annuellement avec leur adhésion. Le CNF s'engage à le respecter et n'utiliser les photos de ses adhérents l'ayant accepté que dans le cadre de la promotion de leur discipline et du club, sur les différents supports de communication dont il dispose. Néanmoins le CNF n'est pas en mesure de faire appliquer ce droit pour les prises de vues réalisées par des tiers, notamment la presse, lors de rassemblements publics, telles que des compétitions.

5. Toute mauvaise conduite, tout manquement au règlement de l'adhérent, parent, sympathisant fera l'objet d'un rapport soit des entraîneurs, officiels ou dirigeants présents auprès du référent natation, lequel sera transmis au CA du CNF. Après un entretien entre l'adhérent concerné et le référent natation et en accord avec le bureau ou le conseil d'administration, les sanctions suivantes pourront être appliquées :

- Avertissement verbal et rappel des règles en vigueur,
- Avertissement écrit,
- Mise à pied du club pour une durée déterminée,
- Radiation définitive du club.

Si le comportement d'un ou plusieurs nageurs l'exige, un entraîneur pourra prendre une sanction immédiate proportionnée comme par exemple une exclusion temporaire de l'entraînement.

6. Cette présente charte peut évoluer et être modifiée par le conseil d'administration du CNF. En cas de modification, les adhérents en seront avertis par mail. La dernière version de la charte est disponible en accès libre sur le site du CNF : www.natation-fougères.com

**La bonne marche du Club, c'est l'affaire de tous :
Adhérents, sympathisants, parents, entraîneurs.
Conjuguons nos efforts pour allier réussite sportive et convivialité.**

BONNE SAISON ET SUCCÈS SPORTIFS

L'adhérent, Nom :

Prénom :

Certifie avoir lu la charte du CNF et s'engage à la respecter,

À Fougères, Le :

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal